



Conférence de presse du Parti socialiste autonome du Jura-Sud Tavannes, le 10 octobre 2013

Introduction

Vu le contexte politique lié à la votation du 24 novembre prochain et aux mesures d'économies que le Grand Conseil bernois prendra le même mois, le Parti socialiste du Jura-Sud se doit de s'exprimer sur les enjeux fondamentaux liés à ces deux échéances. Nous vous remercions de prendre part à cette conférence de presse qui nous donnera l'occasion de traiter les points suivants : la votation du 24 novembre, les mesures d'économies du canton de Berne, le statu quo +, les actions et la propagande du PSA.

Rappel : le sens du A dans psA

Le PSA est la composante autonomiste du parti socialiste suisse dans le Jura méridional. Il se veut proche des forces syndicales, des femmes et de la jeunesse. Son programme politique repose sur quatre piliers : socialisme, défense de la culture francophone, politique régionale et autonomie.

- **Socialisme** : En tant que composante régionale du parti national, le PSA adhère entièrement et sans nuance à la politique, au programme et aux valeurs du parti socialiste suisse. Le PSA s'engage tout particulièrement pour une politique sociale solidaire et garante de dignité, pour l'égalité des chances, pour la défense des plus démunis et contre les exclusions de toutes formes.
- **Défense de la culture francophone** : Opposé aux tentatives de fondre le Jura-Sud dans une grande région bilingue sans âme, le PSA souligne l'identité francophone et le caractère romand des districts jurassiens. C'est en renforçant cette identité que le Jura-Sud pourra mieux s'ouvrir à ses voisins en Suisse et en Europe.
- **Politique régionale** : De par la nature de son économie, le Jura-Sud est une région dynamique qui contribue à la prospérité du pays et participe à façonner l'image positive de la Suisse à l'étranger. Le PSA considère que, face aux forces centralisatrices qui s'exercent aux niveaux politique et économique, le Jura-Sud doit résister grâce à une politique régionale efficace et adaptée à ses besoins.
- **Autonomie** : Favorable à la reconstitution de l'unité du Jura, le PSA revendique, pour le Jura-Sud, l'autonomie politique la plus large possible.

Ces quatre piliers constituent autant de bonnes raisons de s'exprimer aujourd'hui. Berne est en effet un canton de droite, qui exploite la culture francophone comme alibi, qui voit en le Jura bernois une région « comme les autres » à laquelle il n'a aucune intention de confier la moindre parcelle d'autonomie.

Le vote du 24 novembre 2013

Même si l'idéal du PSA est connu, force est d'admettre que ni juridiquement, ni politiquement, un OUI le 24 novembre ne signifie la création d'un nouvel État. Aux yeux du PSA, un OUI aurait les avantages suivants :

- Le dialogue et le rapprochement interjurassiens initiés par l'Assemblée interjurassienne seraient prolongés, prendraient corps et consistance au sein d'une constituante paritaire, sorte de « super-AIJ » élue par le peuple.
- La population du Jura bernois, au travers de ses constituants, participeraient à un exercice politique et démocratique exceptionnel : dessiner les contours et le contenu d'un nouvel espace de vie pour la région et la population concernées.
- Au terme des travaux de cette constituante, la population du Sud aurait la chance d'opérer un choix d'avenir institutionnel, en toute connaissance de cause, en jugeant sur pièce et en comparant l'offre interjurassienne de la constituante avec celle du statu quo+ bernois.
- L'exercice constitutionnel permettrait de contribuer à une réconciliation aboutie et à une forme d'unité et de rassemblement des bonnes volontés mais aussi à une véritable union de la gauche.
- Les citoyens attachés à Berne peuvent aussi concevoir l'offre interjurassienne comme un « devis institutionnel », à prendre ou à laisser, qui aurait cependant le mérite de mettre en concurrence l'autre proposant (le canton de Berne) contraint de donner du contenu à son offre et de préserver les intérêts de la région concernée dans tous les domaines et nonobstant les mesures drastiques d'économies envisagées aujourd'hui.
- Il s'agit bien d'un « OUI pour voir » (contrairement à ce qui a été dit). Mais cette formulation attentiste ne convient pas, en ce sens que les gens du Sud participeraient activement au débat avec leurs forces, leurs exigences et surtout leurs talents. Et aussi avec la confiance en eux-mêmes dont le manque, au niveau politique, leur a trop souvent fait croire à tort que d'autres, à Berne, savent mieux s'occuper de leurs intérêts. En revanche, objectivement, un NON représente une forme d'acte d'allégeance inconditionnelle exprimé la tête dans le sac.
- La politique du canton de Berne consiste à faire des Jurassiens des Bernois francophones vivant dans une région bilingue, ce qui viderait de son sens l'article 5 de la Constitution. La prochaine étape est la dilution du Jura bernois dans la Conférence régionale Biel-Bienne-Seeland. En cas de OUI, cette menace serait éloignée. Au moins pour un temps.

Le PSA ne veut pas entrer dans le débat consistant à comparer le Jura à Berne puisque la région à créer aurait un statut nouveau, ni bernois, ni jurassien. Juste meilleur parce qu'interjurassien. Adeptes d'une approche positive et constructive, le PSA ne veut pas non plus s'engager dans la contre-argumentation systématique. Il ne peut cependant pas rester muet face aux arguments légers et très discutables développés par le parti-frère, le PSJB. Bien que ce ne soit pas l'objet de la présente conférence de presse, nous vous laissons le soin de découvrir en annexe le contre-argumentaire élaboré par notre comité central.

Pour le surplus le PSA adhère sans réserve au Manifeste de gauche rédigé par les forces de progrès de la région et à l'élaboration de laquelle il a collaboré.

La propagande du PSA

Le PSA aurait pu se contenter, pour marque de fabrique dans cette campagne, du providentiel logo OUI du PS suisse. Tout socialiste cohérent devrait en effet voter OUI le 24 novembre. Nous avons toutefois décidé d'aller un peu plus loin en préparant un flyer et une affiche qui présentent le 24 novembre comme l'occasion d'ouvrir la porte sur un horizon clément. Mme Noémie Koller va maintenant commenter nos supports.

Les mesures d'économies suicidaires du canton de Berne

La droite tient un double-discours. Lorsqu'il s'agit ici de convaincre le Jura bernois de demeurer sous la tutelle bernoise, elle dépeint le canton comme un État financièrement sain, économiquement sûr et fiscalement attractif. Quand elle gouverne à Berne, elle jure que sans des mesures d'économies extrêmement lourdes et des baisses d'impôts conséquentes (au profit des plus riches), le canton exsangue ne sortira pas de sa situation « catastrophique ». La marge importante que détient la majorité politique de droite face à la gauche n'est pas près de changer. Ce qui aura pour conséquence que le canton de Berne mènera ces prochaines années une politique se traduisant par un démantèlement social (ce qui ne semble pas déranger le PSJB). Après avoir mis en œuvre une dizaine de programmes de réduction des prestations, le canton arrêtera de nouvelles mesures prévues dans le programme EOS. Les coupes envisagées toucheront tous les domaines sensibles. Elles s'en prennent aux personnes âgées (réduction des subventions aux EMS), aux personnes fragilisées par l'âge ou la maladie (coupes dans les aides et soins à domicile), aux handicapés et aux jeunes. Pour cruelles et injustes qu'elles soient, ces mesures seront acceptées facilement en novembre (sans doute après le 24) et prolongées par d'autres encore plus dures puisque les partis bourgeois ont d'ores et déjà annoncé que le programme envisagé par le gouvernement est très insuffisant. Cette hystérie d'économies de la droite ne vise qu'un objectif : diminuer les impôts pour attirer dans le canton de Berne des contribuables à haut niveau de revenu. Dans de nombreux domaines comme celui de la santé, par exemple, cette politique vise aussi à affaiblir le secteur public au profit du secteur privé soutenu par les élus de droite.

Le PSA condamne avec vigueur cette mainmise de la droite bourgeoise sur la politique cantonale et appelle à la résistance les milieux soucieux de s'opposer à ce rouleau compresseur néo-libéral qui veut écraser l'état social.

Pour en revenir au sujet précédent, en cas de OUI le 24 novembre, le canton de Berne sera contraint d'y réfléchir à deux fois avant de mettre en œuvre ses mesures d'économies dans le Jura bernois s'il entend séduire la population au terme des travaux de la constituante.

Autre sujet connexe : si le NON l'emporte le 24 novembre, le PSA a la certitude que le parti socialiste perdra son siège francophone au gouvernement.

Le statu quo+

Il y a un point sur lequel le PSA est d'accord avec un candidat UDC au gouvernement, c'est le contenu du statu quo+. Nous sommes plus que jamais convaincu de la vacuité de ce concept que va commenter M. Pierre Mercerat.

Annexe : contre-argumentaire socialiste

Quant au périmètre proposé	
Arguments du PSJB	Contre-arguments du PSA
Le canton envisagé serait trop petit, toujours plus voué à s'aligner sur les grands cantons.	Avec plus de 120'000 habitants, le nouveau canton aurait une taille supérieure à 8 autres États confédérés (UR, OW, NW, GL, ZG, SH, AR, AI). Avec 5 à 6 représentants aux Chambres fédérales (0 aujourd'hui pour le Jura bernois), il pèserait de tout son poids parmi les cantons suisses.
Il serait constitué de sous-régions mal reliées entre elles et tournées vers différents centres extérieurs.	La situation actuelle n'est pas meilleure de ce point de vue. Le canton de Berne n'est en ce sens pas vraiment un exemple d'ensemble de sous-régions bien reliées entre elles.
Il ne disposerait pas d'un centre propre.	C'est le cas de nombreux autres cantons qui ne s'en portent pas plus mal.
Il conduirait à une marginalisation du Jura bernois, à son rejet en périphérie, à sa ruralisation dans une Suisse qui elle s'urbanise.	Ce sont les forces centripètes politiques et économiques servant les centres urbains (Berne) qui constituent un risque. C'est l'éloignement des pouvoirs politiques et économiques qui marginalise le Jura-Sud. Dans le plan directeur cantonal bernois, le Jura bernois est qualifié de « zone rurale ».
Il dresse une frontière entre le Jura bernois et Bienne, ville à laquelle tant de choses nous relient et constitue sans doute notre centre économique.	Les liens socio-économiques seront maintenus avec Bienne, ville qui restera un centre d'attraction économique pour le Jura bernois. La frontière dressée actuellement entre Jura et Jura-Sud est nettement plus préjudiciable.

Sur le plan économique et social	
Arguments du PSJB	Contre-arguments du PSA
Les deux régions présentent les mêmes forces, mais également les mêmes faiblesses, ce qui engendre des situations de concurrence plutôt que de complémentarité; en cas de crise conjoncturelle mondiale c'est l'ensemble du canton envisagé qui «s'enrhumerait» rapidement.	Cette similarité imposera aux autorités de mettre en œuvre une politique économique volontariste ajustée aux besoins (notamment industriels) de la région. En matière économique, vu sa structure essentiellement tertiaire, les besoins du canton de Berne ne coïncident pas avec ceux du Jura bernois. Berne profite du dynamisme économique du Jura bernois qui assure une part des exportations égale au triple de son poids démographique.
Le niveau des salaires est tendanciellement plus bas au fur et à mesure que l'on se rapproche de la frontière française	Affirmation sans fondement. Les salaires offerts dans le secteur touristique de l'Oberland sont-ils enviables ? Dans un autre domaine, leur syndicat a démontré que les salaires des enseignants sont plus élevés dans le Jura qu'à Berne. Par ailleurs, les salaires des employés ainsi que des enseignants bernois sont, après 10 ans, les plus bas de Suisse, selon leur syndicat !
Le risque de perte des emplois proposés aux habitants	Pour quelles raisons les emplois offerts aujourd'hui par

du Jura bernois en région biennoise (langue) ne doit pas être sous-estimé	la région biennoise aux habitants du Jura bernois ne le seraient plus avec une modification territoriale ? Les habitants du Jura-Sud ne seront pas moins bien armés linguistiquement en résidant dans un canton romand.
La longue période d'incertitude institutionnelle consécutive à un «oui» le 24 novembre entraînerait une fragilisation des institutions du Jura bernois ; on peut également craindre un ralentissement des investissements dans le Jura bernois.	Quelles institutions seraient fragilisées par la perspective de voir le poids politique de la région décupler ? Quel investisseur serait dissuadé par un débat institutionnel qui sera plutôt de nature à donner une image positive, moderne et dynamique de la région ? Le PSJB a freiné des quatre fers pour compliquer la recherche d'une solution au problème jurassien. Et c'est lui qui craint aujourd'hui les lenteurs du processus.
Il faudrait à terme craindre la suppression d'emplois dans la fonction publique, suppression inévitable en raison des doublons, surtout si l'on se souvient que le canton envisagé devrait, selon le rapport du prof. Jeanrenaud, renoncer à toute infrastructure coûteuse.	Les fonctionnaires cantonaux bernois et jurassiens doivent obtenir une garantie de poursuivre leur carrière au service du nouvel Etat. Un appareil d'Etat regroupant les fonctionnaires jurassiens et bernois francophones ne se traduirait pas par des coûts disproportionnés pour un canton de 120'000 habitants. Enfin, les départs naturels suffiront à éviter des doublons coûteux.
Ce nouveau canton ne constitue pas en soi une promesse de progrès social.	Les promesses de progrès social seraient bien plus solides dans un canton à la culture politique de centre gauche plutôt que dans un canton de Berne massivement dominé par une majorité bourgeoise libérale et réactionnaire. Les scrutins fédéraux montrent que la sensibilité sociale de la population jurassienne est nettement plus prononcée que celle de la population bernoise qui majorise systématiquement le Jura bernois.

Sur le plan financier	
Arguments du PSJB	Contre-arguments du PSA
Les flux financiers entre le Jura bernois et son canton sont nettement favorables au Jura bernois – l'actuel canton du Jura n'est pas en mesure de combler ce manque et la péréquation du canton envisagé serait plutôt défavorable à l'actuel Jura bernois.	<p>En 2013, le canton de Berne est, en valeur absolue, le plus gros bénéficiaire du système de péréquation.</p> <p>En termes relatifs (Frs/hab), Berne est placé au septième rang des cantons bénéficiaires.</p>

	Privé du Jura bernois, Berne toucherait moins. Il est donc logique que les flux financiers soient favorables au Jura-Sud. A l'exception notable de la culture et de l'instruction publique en raison des gouffres financiers que sont les institutions culturelles et l'université alémanique de la capitale cofinancées par les francophones (d'un canton qui se dit bilingue).
Ce canton dépendrait de manière excessive et dangereuse de la péréquation financière fédérale.	Seuls 7 cantons ont le statut de contributeurs. Les autres cantons ne sont pas menacés pour autant.
Une crise conjoncturelle mondiale entraînerait un recul rapide et important des recettes fiscales (tout le canton dépendrait fortement de la conjoncture mondiale, pas de «matelas» bernois liés à la diversité du tissu économique de ce grand canton.	Les crises conjoncturelles touchent aussi le secteur tertiaire (affaire des <i>subprimes</i>) avec des conséquences sur les recettes fiscales. Les spécialistes présentent Berne comme un « grand corps malades » et non pas comme un matelas confortable.
En raison de la prédominance de revenus moyens et modestes, ce canton ne disposerait que de peu de marge de manœuvre fiscale, un impôt de solidarité ou sur les grandes fortunes ne serait fatalement que de faible rapport.	La gauche (PSJB en tête) est la première à le dénoncer : dans le canton de Berne actuel, la politique fiscale sert d'abord les intérêts des plus riches. Toutes les initiatives visant à introduire plus de justice fiscale ont été balayées. Il n'y a aucune marge de manœuvre !

Sur le plan politique	
Arguments du PSJB	Contre-arguments du PSA
Pas de prise en compte de la nécessité d'intégrer le Jura bernois dans une Suisse urbaine	Cette intégration n'est aucunement liée au cadre institutionnel mais à des réalités organiques et fonctionnelles (transports, formations, etc.). Le Jura bernois ne serait pas moins bien intégré en disposant d'un vrai pouvoir politique.
Idem pour la nécessité de maintenir des liens forts avec Bienne	Ces liens demeureront et seront même renforcés. Les écoles francophones auront un statut intercantonal, le CAF deviendra un interlocuteur direct des autorités du nouveau canton.
Idem pour la nécessité de penser la limite des langues en termes d'atouts	La limite des langues ne sera pas modifiée !
Idem pour la nécessité de préserver le bilinguisme biennois qui serait indéniablement menacé dans un cadre constitutionnel bernois germanophone	Le bilinguisme biennois est garanti constitutionnellement et dans les faits puisque les Biennois parlent dans l'une et/ou l'autre langue..
Idem pour la nécessité de maintenir le bilinguisme du canton de Berne et sa fonction de trait d'union entre les deux principales régions linguistiques du pays	Parce que le canton y a avantage, Berne restera bilingue. Ses autorités ont déjà affirmé leur volonté dans ce sens.
Idem pour la nécessité d'arrimer le canton de Berne au sein de la Suisse occidentale et d'éviter l'émergence d'une Suisse des régions linguistiques	Parce que bilingue et parce qu'il y trouve des avantages politiques, Berne restera arrimé à la Suisse occidentale. Avec les autres cantons bilingues (VS, FR, GR), on ne risque pas l'émergence d'une Suisse des régions linguistiques.
Idem pour la nécessité de garantir l'intégrité du Jura bernois	Intégrité qui dépend de la volonté du Jura bernois lui-même. S'il accepte une solution globale, cette intégrité sera assurée.

Le Statu quo + : un plus ? Un moins ? Des promesses ? Une illusion ?

Rappelons qu'en décembre 2011, le Conseil du Jura bernois a remis au Conseil exécutif une liste de 14 propositions susceptibles de concrétiser ledit « statu quo+ ».

Sur pression du CJB, un groupe de travail a été mis sur pied. Dirigé par le vice-chancelier Michel Walther, il est composé, d'une part, d'une délégation de représentants de l'administration cantonale formée de proches collaborateurs des conseillers d'Etat membres de la Délégation aux affaires jurassiennes (6 personnes). Et de l'autre, d'une délégation du CJB constituée de membres de la section Institutions et de son secrétaire général (6 personnes).

Il faut clairement préciser que les 14 propositions discutées dans le groupe de travail ne sont nullement des propositions d'extension de compétences pour le Jura bernois, mais de simples améliorations du fonctionnement du CJB, prenant la forme de menues prérogatives opérationnelles et structurelles sans consistance politique.

Or, pour le PSA, un accroissement du pouvoir décisionnel passe par la délégation de nouvelles compétences.

Le groupe de travail et le Gouvernement ont souhaité déposer un rapport intermédiaire avant l'échéance du 24 novembre (ce qui a été fait le 12 septembre dernier) et exploiter ces promesses pour rassurer la population ! Mais c'est une nouvelle manœuvre politique car la votation du 24 novembre ne porte pas sur le choix de l'une ou l'autre solution. On nous pose une question qui ne concerne pas le statu quo + ! *Voulez-vous que le Conseil-exécutif engage un processus tendant à la création d'un nouveau canton couvrant les territoires du Jura bernois et de la République et Canton du Jura, dans le respect du droit fédéral et des cantons concernés ?*

Les partisans du NON pensent que cette piste-là (statu quo+) a également été retenue par l'AIJ. Et ils en jouent. Il faut rappeler toutefois que, pour l'AIJ, cette piste mais avec une délégation très substantielle compétences décisionnelles en termes financiers, politiques et institutionnels, sans rapport avec le modeste catalogue du CJB. Il n'y a donc pas d'avancée spectaculaire, ce rapport intermédiaire ne dévoile en soi rien de bien nouveau.

En fait pour des décisions, il faudra attendre le rapport final, prévu pour fin 2014, et la sanction du Grand Conseil. Le Conseil-exécutif a mandaté divers services internes afin d'étudier les mesures complexes (en faite presque toutes), nécessitant un examen plus complet !

Revenons à quelques exemples concrets :

Liste des postes : Afin de mieux prendre en compte la question de la langue et de l'identité dans les nominations de cadres supérieurs dans l'administration, le CJB demande un réexamen de la liste des postes figurant à l'article 19 OStP et la définition d'une procédure-type. La liste des postes à ajouter : chef-fe de la section francophone de l'office de la culture, chef-fe de l'office de l'état-civil; chef-fe de l'Unité francophone de l'OACOT, chef-fe de la filiale OSSM du Jura bernois ; directeur des affaires francophones de l'Office régional de placement Seeland-Jura bernois).	Cette demande a abouti mais qu'on nous dise où est la prétendue nouvelle compétence. Il s'agit simplement d'une participation politique du CJB qui a été formalisée.
Désignation de représentants : Le CJB demande une extension de la compétence de désignation de représentant-e-s du Jura bernois pour certains organes cantonaux ou régionaux qui ne figurent pas à l'article 26 LStP. L'ECO a exprimé quelques réserves sur cette proposition et rappelé qu'il appartenait aux offices concernés de rechercher les personnes compétentes et volontaires. L'article 26 dit que le CJB est compétent pour désigner les postes cités.	Qu'une minorité nomme ses propres représentants tomberait sous les sens. Mais ici aussi, le fait de désigner n'est pas une compétence réelle car de toute manière c'est le Conseil-exécutif qui nomme.
Participation politique : Le CJB souhaitait disposer de personnes de contact au sein des secrétariats	On découvre aujourd'hui seulement la nécessité d'assurer un regard francophone au sein de

généraux et des grands offices. Leur rôle est de s'assurer qu'un « regard francophone » (sic !) puisse être donné sur certains projets d'envergure lancés par les Directions.	l'administration d'un canton qui se dit bilingue. Cela en dit long sur le statut du Jura bernois en comparaison avec d'autres régions bilingues (Québec, Aoste, etc...). Ce à quoi consent le Conseil-exécutif ne représente qu'une simple adaptation structurelle.
Enveloppes financières : Le CJB souhaiterait modifier les principes de gestion des enveloppes financières, en vue d'une plus grande marge de manœuvre, car celle actuelle étant clairement restreinte. Or, les montants qui alimentent le Fonds du sport sont plus élevés que les besoins alors que c'est l'inverse pour le Fonds de loterie.	Ici aussi c'est une simple adaptation structurelle et en aucune manière une compétence nouvelle ?
Politique régionale : Pour les projets qui concernent le Jura bernois, ou qui ont un caractère interjurassien ou BEJUNE, le CJB souhaiterait obtenir une délégation de compétence financière, ce qui permettrait de concrétiser une proposition de l'AIJ. Tout en n'excluant aucune piste, l'ECO a rappelé qu'il y a des impératifs et des questions de responsabilités qui posent des limites très claires. Elle a ajouté que les questions de politique régionale sont très complexes. Par exemple en cas de la faillite d'un projet, qui porte la responsabilité ?	Ici aussi les enveloppes ne changent pas mais simplement une procédure spécifique au Jura bernois! Est-ce une nouvelle compétence ? Sans l'exclure, la Direction de l'économie juge la question délicate (responsabilité, vis-à-vis de la Confédération).

Conclusions

La formule : «Statu quo +» illustre l'absence flagrante d'ambition du Jura bernois, qui se contente d'être une région minoritaire dans un grand canton qui doit par ailleurs réduire son train de vie. Alors que notre voisin, le Jura, nous offre de partager sa souveraineté cantonale, avec accès direct au pouvoir, possibilité d'écrire une Constitution nouvelle, etc.. Le Jura bernois a le choix entre un projet audacieux avec le Jura, où il devra prendre sa destinée en main, utiliser à bon escient la souveraineté cantonale, et un statu quo dont le «+» n'est qu'illusion.